



PROCES-VERBAL **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **DU 7 MAI 2026**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-six, le sept mai, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	M. Elias AMIOUNI
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	Mme Julie COTTINEAU
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL			X	P	Mme Elisabeth RICHET
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART	X				
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ	X				
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU	X				
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSES			X	P	M. Olivier POIRIER
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Michaël VERDIER	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	Mme Mélaine CHESNOT			X	P	M. Emmanuel DUHAMEL

M. Emmanuel DUHAMEL est arrivé à 18 h 02 lors de la lecture de la délibération n°2026-032 relative aux indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

Secrétaire de Séance : M. Pierre-Louis DOUART

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il accueille M. Michaël VERDIER suite à la démission de M. Jean-Michel DUCLOS pour la commune de Rougé et invite M. Michael VERDIER à prendre la parole.

M. VERDIER fait part de sa satisfaction à intégrer le conseil communautaire.

M. le Président annonce également que M. Philippe DUGRAVOT a démissionné et qu'il est représenté par Mme Melaine CHESNOT, nouvelle conseillère communautaire, qui ne pouvait pas être présente à la présente séance. Elle est représentée par M. Emmanuel DUHAMEL, suppléant.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril dernier.

Mme Anne LEGRAIS-OZBERK fait par d'une observation sur la page 11 dudit document concernant l'élection du 11^{ème} Vice-Président. Le nombre de votants inscrit est erroné sachant qu'il est inscrit 40 au lieu de 54.

M. le Président informe que le document sera corrigé.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune autre observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour :

- **Délibération n° 027 : Composition des commissions thématiques permanentes**

M. le Président propose de ne pas lire la liste des conseillers communautaires et des conseillers municipaux inscrits par commission thématique. Il rappelle la règle qui est que tout conseiller communautaire et tout conseiller municipal des 26 communes a la possibilité de s'inscrire à ces commissions. Il se réjouit que 625 inscriptions ont été actées. Il sera annexé à la délibération, commission par commission, la liste des membres. Une quarantaine, voire 50 inscriptions sont à recenser par commission.

Quelques doublons sont signalés dans les listes. M. le Président invite à les signaler auprès du service Administration Générale.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 028 : Election des membres de la commission d'appel d'offres**

M. Dominique DAVID procède à la lecture de la délibération.

Une seule liste a été déposée, elle est affichée.

M. DAVID propose qu'un vote à main levée soit réalisé. Aucune opposition ne s'est manifestée.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 029 : Composition de la commission de délégation du service public**

M. Dominique DAVID procède à la lecture de la délibération.

Une seule liste a été déposée, elle est affichée.

M. DAVID propose qu'un vote à main levée soit réalisé. Aucune opposition ne s'est manifestée.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 030 : Composition et désignation des membres au sein de la commission d'admission des multi-accueils**

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET procède à la lecture de la délibération.

Une proposition de quatre membres sur cette composition a été examinée en conférence des Maires et est soumise à l'assemblée délibérante.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 031 : Désignation des représentants de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval au sein des organismes extérieurs**

M. Dominique DAVID procède à la lecture de la délibération.

Il précise que la liste des organismes pour lesquels la communauté de communes doit être représentée a été adressée aux conseillers communautaires avec la convocation, précisant les propositions de membres titulaires et suppléants.

M. DAVID en fait la lecture.

Il propose qu'un vote à main levée soit réalisée.

Adoption à la majorité

2 abstentions (M. Maxime HUPEL et Mme Anne LEGRAIS-OZBERK)

- **Délibération n° 032 : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents**

M. Dominique DAVID procède à la lecture de la délibération.

M. DAVID précise que lors de la dernière mandature, les Vice-Présidents disposaient d'un net à payer mensuel avant impôts de 733,19 €. Le Président avait un net à payer mensuel avant impôts de 1 476,99 €. La proposition soumise au vote représente une augmentation d'une centaine d'euros supplémentaires sur l'ensemble des indemnités.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 033 : Droit à la formation des élus**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 034 : Désignation du ou des référents déontologues**

M. Dominique DAVID rappelle qu'il s'agit d'une délibération qui a également été votée dans chacune des communes.

M. Yvan MENAGER demande si, lors du précédent mandat, il a été fait appel à leurs services.

M. DAVID indique qu'à sa connaissance, ils n'ont pas été sollicités.

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 035 : Fixation du nombre de représentants du personnel au CST et au sein de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail F3-SCT, maintien du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval**

Adoption à l'unanimité

- **Délibération n° 036 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval concernant les exercices 2019 et suivants**

M. le Président rappelle que ce rapport a été adressé aux conseillers communautaires. Il propose d'en faire une synthèse avant d'en débattre.

Il rappelle que l'ouverture de la procédure est intervenue le 14 avril 2025. La période de contrôle des comptes et de la gestion s'établit depuis 2019 jusqu'à la période la plus récente soit 2025. La période de contrôle portait sur la sobriété foncière débutant en 2010 jusqu'à la période la plus récente.

Le rapport a été remis le 24 novembre 2025, soit avant la période de réserve électorale empêchant sa présentation avant le conseil de décembre.

La Chambre constate que notre intercommunalité est marquée par un fort dynamisme du territoire. Les magistrats ont repris les chiffres de l'INSEE avec un taux de chômage de 5,5, inférieur à la moyenne nationale. Ils ont constaté une forte mobilisation de l'ensemble des partenariats publics et privés, avec des projets qu'ils ont qualifiés eux-mêmes d'ambitieux. Ils ont repris l'historique du quai des entrepreneurs et la volonté du campus connecté. M. le Président indique qu'ils auraient pu ajouter l'IUT.

Ensuite, ils ont constaté un fort niveau d'intégration intercommunale à travers les compétences obligatoires et facultatives qu'ils ont mesurées eu égard aux coefficients d'intégration fiscale. Ils reconnaissent l'efficacité de la politique menée par la collectivité en matière de sobriété foncière. Puis, ils ont constaté une organisation institutionnelle satisfaisante entre les communes, membres et l'intercommunalité.

Concernant l'analyse financière, ils ont constaté une situation financière saine, présentant un modèle financier solide, une dynamique positive des recettes. Ils ne pouvaient pas faire autrement que de réaliser ce constat, malgré une dépendance à la fiscalité, transférée par l'État.

Ils ont constaté par ailleurs une maîtrise des charges de fonctionnement. Entre 2019 et 2024, l'évolution de la structure des charges est restée stable.

Il a été constaté que l'autofinancement est élevé et une capacité à financer 91% des investissements sur nos ressources propres, qualifiée de rare par la CRC.

Ils ont constaté un recours à l'emprunt limité. Ensuite, ils ont beaucoup interrogé sur la compétence eau et assainissement.

M. le Président indique qu'il leur a été rappelé deux points à ce sujet :

- que les collègues maires avaient pris la décision de ne pas transférer cette compétence, le 19 septembre 2024,

- que cette compétence était facultative, comme la loi du 11 avril 2025 le stipule. Ensuite, concernant le PLUI, il leur a été répondu qu'un PLUI était opportun dans les collectivités réduites, c'est-à-dire les communautés de communes qui ont 5, 6 ou 7 communes membres, mais que cette intercommunalité a une caractéristique, c'est qu'elle est composée de 26 communes. M. le Président a fait observer que 25 des 26 collègues n'en voulaient pas. Il leur a donc été rappelé le souhait de maintenir cette compétence au niveau communal. Ils ont néanmoins pointé une démarche vertueuse, contribuant au respect de l'objectif de réduction intermédiaire fixée par la trajectoire du ZAN, donc 3,32 hectares en moyenne par an, une efficacité majeure dans la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers.

De longs échanges ont eu lieu sur le maintien de la TEOM et de la REOM. Il leur a été rappelé que sur l'ancien secteur du Castelbriantais, la TEOM avait été instaurée et la REOM sur l'ancien secteur de Derval, que des discussions avaient eu lieu entre les deux territoires concluant à ce que chacun considérait son système le plus approprié à son territoire.

M. le Président indique avoir rappelé ses démarches auprès de Dominique FAURE, la ministre, qui, dans un premier temps, avait donné un délai d'un an supplémentaire et qui, l'année d'après, a changé la loi pour que deux systèmes différents issus d'une fusion puissent être maintenus pour les territoires d'origine.

Au niveau de la gouvernance et de la solidarité financière : l'efficacité des mécanismes de gouvernance a été saluée ainsi que les mécanismes de solidarité financière mis en œuvre au profit des communes à travers les fonds de concours.

Par contre, ils nous ont rappelé que pour le contrat politique de la ville pour le quartier prioritaire de la Ville aux Roses depuis 2014, la loi prévoit une dotation de solidarité communautaire au profit de la ville-centre, où se situe le quartier prioritaire.

A titre indicatif, en 2024, cette dotation aurait dû s'élever à 240 331 €.

M. le Président s'est engagé à se mettre en conformité en 2026, non pas d'une façon rétroactive, bien entendu, mais de corriger cette lacune législative qui n'a pas été respectée.

Des recommandations ont également été formulées. La CRC a évoqué la définition de l'intérêt communautaire. Il a été rappelé que les évolutions que la communauté de communes avaient prises, avaient été unanimement approuvées tant par le conseil communautaire que par les conseils municipaux.

Ils ont demandé la réalisation d'un débat sur le pacte de gouvernance.

Au niveau de la prévention des conflits, il a été souligné, la mise en œuvre de dispositifs à l'initiative propre de la communauté de communes.

Concernant le tableau récapitulatif des indemnités des élus, celui-ci sera mis en œuvre l'année prochaine. Il regroupe l'ensemble des indemnités perçues tout mandat confondu.

En ce qui concerne les restes à réaliser et en particulier la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe immobilier d'entreprises, l'opération est en cours de réalisation.

Ils nous ont rappelé également la nécessité de provisionner les risques et les charges. Il leur a été rappelé l'absence de litiges sur le plan juridique, judiciaire, et encore moins de condamnations, ne nécessitant donc pas de mettre en œuvre des provisions.

Il a été rappelé la gestion de l'inventaire physique et sa nécessaire mise en concordance avec l'état de l'actif qui fait l'objet de rapprochement régulier entre les services.

M. le Président revient sur le pacte de gouvernance. Il rappelle que depuis plusieurs années, des décisions ont été mises en œuvre sans les formaliser au travers d'un pacte de gouvernance. Il précise qu'il conviendra d'y travailler.

Il rappelle ainsi que les commissions thématiques sont ouvertes à tous les conseillers municipaux des 26 communes. Ce point devra figurer dans un pacte de gouvernance.

Concernant la conférence des maires, il rappelle que son instauration date d'avant l'obligation mise en œuvre par la loi de 2017.

Il rappelle la composition du bureau et précise que les décisions sont communiquées à la conférence des maires et aucune délibération au conseil communautaire n'est inscrite sans que la conférence des maires ait eu à examiner les projets soumis.

Il rappelle les accords locaux passés qui ont eu pour conséquence de réduire la représentation de la ville-centre de 14 à 12 sièges, accord local confirmé par délibération le 26 juin 2025.

Concernant le pacte financier et fiscal, les fonds de concours ont été mis en place dès 2005, dès que la loi l'a permis. Ce sont plus de 3,3 millions d'euros qui ont été distribués.

Concernant les attributions de compensation négatives dont il sera question lors de l'examen des prochains budgets, quelques communes étaient concernées. Le Conseil Communautaire a décidé l'année dernière d'attribuer un fonds de concours spécifique à ces communes pour gommer l'impact.

Ces éléments n'ont pas été tracés dans un pacte de gouvernance, qu'il conviendra d'élaborer ensemble.

M. le Président indique que ce contrôle est satisfaisant, compte tenu des investissements réalisés pendant le mandat écoulé. A l'image de l'espace Dauphins que certains ont pu visiter la veille de ce conseil.

M. le Président souhaite toutefois rappeler qu'il convient de rester particulièrement prudent, à l'image du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) qui a failli en 2026 impacter la communauté de communes. Les premières estimations s'élevaient à près de 800 000 euros dès 2026. Les seuils ont été relevés, sortant pour 2026, la communauté de communes du dispositif. Mais compte tenu du contexte actuel, il appelle à la plus grande prudence.

Il rappelle que 800 000 € correspond au montant équivalent à l'ensemble des subventions allouées chaque année par la communauté de communes.

Il fait observer que la situation est solide et très présentable. Il remercie à ce titre tous les collègues qui ont permis cette gestion de la communauté de communes ensemble, mais souhaite que chacun reste très vigilant face aux incertitudes pour 2027.

Il souligne que la situation de la trésorerie a permis de gérer des différés d'encaissement de subventions qui bien que notifiées n'ont pas été versées. En effet, certains équipements ont été inaugurés en 2025 pour lesquels les subventions n'ont pas encore été versées.

La situation saine a permis pendant le mandat écoulé de réaliser beaucoup d'investissements dans beaucoup de domaines. M. le Président rappelle que la communauté de communes dispose de projets certes moins ambitieux qu'une quatrième piscine sur le territoire. Il appelle à l'extrême prudence. Il émet le souhait que les notifications de subventions soient concrétisées.

M. Dominique DAVID rappelle la souscription d'un emprunt réalisé par la communauté de communes lorsque les taux avaient fléchi permettant de garantir le financement des investissements dans de bonnes conditions.

M. le Président rappelle que l'État emprunte chaque année à peu près 300 milliards. Il y a 4 ans, l'Etat empruntait sur les marchés à taux négatif. Aujourd'hui, les taux sont à près de 4%, si bien que la charge des intérêts de la dette en France chaque semaine, c'est 1,2 milliards d'euros. Ce montant peut paraître flou, mais si on parle du principal équipement public en France aujourd'hui, débuté il y a 5 ans et qui sera livré dans 2 ans, 1 milliard d'euros, c'est exactement le prix du CHU de Nantes.

M. le Président évoque aussi la situation de la métropole ex-Marseille avec un déficit de 160 millions. Les élus ont décidé de se mettre sous la tutelle de l'État afin qu'il gère.

M. le Président se félicite de la situation financière saine de la collectivité. Il précise que le mandat comportera deux périodes, la première période, les trois premières années, il s'agira d'essayer de réaliser ce qui avait été décidé, et les trois années suivantes, de réaliser de nouveaux projets sur lesquels le conseil sera appelé à débattre.

Les membres prennent acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

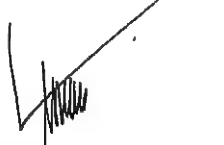
Il remercie tous les membres de l'assemblée et les invite partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance



Pierre-Louis DOUART

Le Président



Alain HUNAULT